

Secrétariat général

Dossier suivi par le CRC1 Florian Chardès

Tél. : 02.56.31.22.07

Mail : florian.chardes@shom.fr

BREST, le 08 septembre 2017
N° 49 Shom/SG/NP

Objet : Délégation de signature du directeur général dans le domaine de la gestion du matériel.

T. abrogé : *Décision n° 37 SHOM/SG/NP du 12 septembre 2016.*

L'ingénieur général de l'armement Bruno Frachon
directeur général du SHOM,

Vu les articles R3416-1 à R3416-30 du code de la défense, relatifs à l'établissement public administratif « Service hydrographique et océanographique de la marine » ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret du 10 juin 2016 portant nomination du directeur général du service hydrographique et océanographique de la marine ;

Vu l'instruction codificatrice n° 05-030-M91 du 18 juillet 2005 portant réglementation financière et comptable des établissements publics nationaux à caractère administratif ;

Vu l'instruction n° 12 SHOM/SG/NP du 15 février 2011 relative à l'administration de la comptabilité « matière » au SHOM ;

Vu l'instruction n° 6 SHOM/SG/NP du 17 janvier 2012 relative à la délégation de signature du directeur général du SHOM,

Décide ¹ :

¹ Les modifications apportées par la présente décision à la précédente décision portant sur le même sujet sont inscrites en lettres italiques

ARTICLE UN

Délégation est donnée à Monsieur le commissaire en chef de 2^{ème} classe *Philippe Penther*, secrétaire général et président de la commission de suivi des matériels, pour signer, au nom du directeur général, tous états visés du directeur des moyens généraux et spécifiques récapitulant les sorties de matériels liées à la mise au rebut, à la réforme, à la vente aux domaines, à la destruction, à la cession, au prêt ou à tout autre mouvement de matériel.

ARTICLE DEUX

En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation est donnée successivement à :

- Monsieur l'attaché principal d'administration *Hervé Tanguy*, chef du service des achats et suppléant désigné du secrétaire général ;
- Madame l'ingénieure principale des études et technique de l'armement *Caroline Texier*, chef du service des finances ;
- Madame l'attachée d'administration *Hélène Le Gall*, conseillère juridique.

ARTICLE TROIS

Les attaches de signature des délégataires titulaires et suppléants sont formalisées dans l'instruction du 6 janvier 2012 susvisée.

ARTICLE QUATRE

La décision n° 37 SHOM/SG/NP du 12 septembre 2016 portant délégation de signature du directeur général dans le domaine de la gestion du matériel est abrogée à compter du 6 septembre 2017.

Signé : Bruno Frachon

Destinataires : Toutes directions, divisions et départements.

Copie(s) intérieure(s) : DG - SG (RAA) - Archives (SG 01.04).
